

Charte concernant les règles d'usage et de référence textuelle à l'accréditation

À DESTINATION DES CLIENTS DES LABORATOIRES DU GROUPE INOVIE

Dans le cadre de notre exercice professionnel, nos laboratoires sont tenus par la réglementation d'être accrédités.

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac), organisme qui gère l'accréditation en France, a instauré des règles générales pour la référence à l'accréditation et aux accords de reconnaissance internationaux qui sont décrites dans le document [GEN REF 11](#).

Afin de vous assurer un niveau d'information suffisant concernant les règles d'usage et de référence textuelle à l'accréditation, votre laboratoire a mis en place cette charte.

Les laboratoires du Groupe INOVIE sont actuellement accrédités, liste des sites et portées d'accréditation disponibles sur <https://inovie.fr/qualite-et-accréditation/> en sélectionnant le nom de votre laboratoire vous serez redirigé automatiquement vers le site www.cofrac.fr avec le n° d'accréditation du laboratoire sélectionné qui sera mentionné ainsi que la liste des sites et portées d'accréditation correspondante.

Dans un souci de lisibilité, les règles permettant d'identifier les examens couverts par l'accréditation sont précisées en bas du compte-rendu (par exemple, les examens accrédités peuvent être identifiés par une mention spécifique [AC], *, #, ... ou inversement suivant les Filiales INOVIE).

En qualité de client de nos laboratoires, vous n'êtes autorisé qu'à utiliser la marque d'accréditation uniquement dans le cadre d'une reproduction intégrale des comptes-rendus d'examens de biologie médicale.

Néanmoins si vous souhaitez faire état de votre collaboration avec notre laboratoire, nous vous demandons de bien vouloir respecter les règles suivantes :

- **La marque d'accréditation (logo « Examens Médicaux » et référence textuelle à l'accréditation) :**
Le laboratoire n'autorise en aucun cas ses clients à reproduire la marque d'accréditation, quel que soit le support.
- **La reproduction des comptes-rendus sans marque d'accréditation :**
Pour les comptes-rendus ne faisant aucune mention de l'accréditation, le client ne peut y associer les termes « accrédité » ou « accréditation » à ces documents, que ce soit de façon textuelle directe ou indirecte.
- **Obligations de l'utilisateur :**
Il est convenu que dès lors que le nom du laboratoire INOVIE est associé aux termes en lien avec l'accréditation, les conditions de la présente charte sont applicables et opposables à l'auteur de l'information quel que soit le support.

En cas de doute sur l'application de la présente charte, nous vous invitons à consulter le Service Qualité de votre laboratoire